DEPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

Nancy, le 04/10/2018

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
SERVICES EEB ET AFC
CO 60025
54035 NANCY CEDEX

Dossier suivi par : Mme Denise BONETTI
DGA Territoires/Service Aménagement foncier et Urbanisme
Tél : 03/83/94/56/98
Fax : 03/83/94/50/34
Courriel : dbonetti@departement54.fr

Objet: Echanges et cessions d'immeubles ruraux.

Dossier suivi par Corinne BRUNELOT
Direction Générale Adjointe des Territoires - Service Aménagement Foncier et Urbanisme
Tel : 03 83 94 53 65
Fax : 03 83 94 50 34
Courriel : corinnebrunelot@departement54.fr
OBJET : Aménagement foncier agricole forestier et environnemental de THIAUCOURT-REGNIEVILLE.
Recommandé avec A.R n°2C 123 267 1336 6.
P.J. - : - - Etude d'impact.
- Programme des travaux connexes.

Madame la Directrice,

La commission communale d'aménagement foncier de THIAUCOURT-REGNIEVILLE souhaite soumettre prochainement son projet d'aménagement parcellaire et son programme de travaux connexes à enquête publique. Conformément aux dispositions de l'article L121-21 et R121-29 du CRPM, lorsque les travaux connexes sont soumis à un régime d'autorisation au titre d'une autre législation, leur approbation, ainsi que celle du nouveau parcellaire correspondant, ne peuvent intervenir qu'avec l'accord de l'autorité compétente et valent autorisation au titre de cette législation.

La demande d'autorisation d'effectuer les travaux connexes visée ci-dessus doit en principe vous parvenir après enquête publique. Afin d'anticiper cette demande et de façon à ce que vous puissiez faire part de vos observations à la commission communale le plus à l'amont possible, vous trouverez ci-joint le projet d'étude d'impact et le programme des travaux connexes envisagé par la commission communale.

Conformément aux dispositions de l'article R122-6 du code de l'environnement, je vous informe que le président de la CCAF de THIAUCOURT-REGNIEVILLE a transmis pour avis 1 exemplaire de l'étude d'impact et du programme des travaux connexes au préfet de région afin que son avis puisse être annexé au dossier d'enquête publique sur le projet d'aménagement foncier. Cet avis doit être délivré dans les deux mois.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'aménagement foncier,

Corinne BRUNELOT